

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 14612
Numéro SIREN : 478 464 910
Nom ou dénomination : ELSAN SANTE MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 72101

Elsan Santé Méditerranée

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Elsan Santé Méditerranée
Société par Actions Simplifiée
58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société **Elsan Santé Méditerranée**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Elsan Santé Méditerranée** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

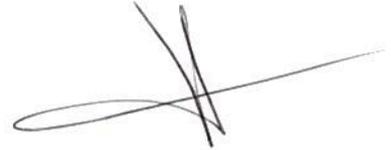
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 31 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	88 553	74 258	14 295	29 647
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	88 553	74 258	14 295	29 647
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	9 048 615	0	9 048 615	9 048 614
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	9 048 615	0	9 048 615	9 048 614
Total Actif Immobilisé (II)	9 137 168	74 258	9 062 910	9 078 261
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	654 902
Autres créances	13 243 297	0	13 243 297	13 621 004
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	13 243 297	0	13 243 297	14 275 906
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	5 956
dont actions propres:				
Disponibilités	3 786	0	3 786	113 645
TOTAL Disponibilités	3 786	0	3 786	119 601
Charges constatées d'avance	312	0	312	2 933
Total Actif Circulant (III)	13 247 396	0	13 247 396	14 398 440
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	22 384 564	74 258	22 310 306	23 476 701

B. Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont reserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont reserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		3 700	3 700
Report à nouveau		5 802 696	5 708 676
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-109 704	94 020
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 733 692	5 843 396
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 320 540	3 605 520
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	13 920 796
TOTAL Dettes financières		2 320 540	17 526 316
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		191 181	2 880
Dettes fiscales et sociales		835	104 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		14 064 057	0
TOTAL Dettes d'exploitation		14 256 073	106 989
Produits constatés d'avance		0	0
	TOTAL DETTES (IV)	16 576 613	17 633 305
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
	TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	22 310 306	23 476 701

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N		Total	Exercice N-1
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	189 559	-	189 559	815 168
Chiffres d'affaires nets	189 559	-	189 559	815 168
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	43	2 133
Total des produits d'exploitation (I)			189 602	817 301
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	218 456	837 415
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	1 661	1 130
Salaires et traitements	-	-	-	3 355
Charges sociales	-	-	-	859
			Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 351
			Dotations aux provisions	-
Dotations d'exploitation			Sur actif circulant : dotations aux provisions	-
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	-
Autres charges	-	-	-	3
Total des charges d'exploitation (II)			235 468	853 547
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(45 867)	(36 246)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-	241 516
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	90 347	115 587
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)			90 347	357 103
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	154 185	150 459
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)			154 185	150 459
RÉSULTAT FINANCIER			(63 838)	206 644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(109 704)	170 398

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	76 378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	76 378
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0	-76 378
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	279 949	1 174 404
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	389 653	1 080 384
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-109 704	94 020

ELSAN SANTE MEDITERRANEE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37 000 euros
Siège Social : 58 bis rue la Boétie, 75008 PARIS
478 464 910 R.C.S PARIS

DECISION PRISE LE 29 JUIN 2021 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 109 704,14 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à 5 692 992,34 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Copie certifiée conforme à l'original

**Le Président ELSAN SAS,
représenté par Monsieur Laurent CHICHE**

DocuSigned by:

5B3A6A109AF64CE...

Elsan Santé Méditerranée

Société par Actions Simplifiée

58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Cabinet Robert COHEN
97-99, Rue de Paris
94 220 Charenton-le-Pont
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Elsan Santé Méditerranée
Société par Actions Simplifiée
58 bis, rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société **Elsan Santé Méditerranée**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Elsan Santé Méditerranée** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

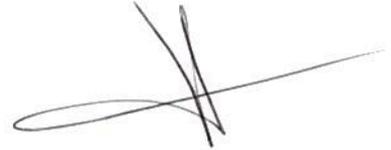
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charenton le Pont, le 31 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Robert COHEN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	88 553	74 258	14 295	29 647
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	88 553	74 258	14 295	29 647
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	9 048 615	0	9 048 615	9 048 614
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	9 048 615	0	9 048 615	9 048 614
Total Actif Immobilisé (II)	9 137 168	74 258	9 062 910	9 078 261
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	654 902
Autres créances	13 243 297	0	13 243 297	13 621 004
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	13 243 297	0	13 243 297	14 275 906
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	5 956
dont actions propres:				
Disponibilités	3 786	0	3 786	113 645
TOTAL Disponibilités	3 786	0	3 786	119 601
Charges constatées d'avance	312	0	312	2 933
Total Actif Circulant (III)	13 247 396	0	13 247 396	14 398 440
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	22 384 564	74 258	22 310 306	23 476 701

B. Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont reserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont reserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		3 700	3 700
Report à nouveau		5 802 696	5 708 676
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-109 704	94 020
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 733 692	5 843 396
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 320 540	3 605 520
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	13 920 796
TOTAL Dettes financières		2 320 540	17 526 316
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		191 181	2 880
Dettes fiscales et sociales		835	104 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		14 064 057	0
TOTAL Dettes d'exploitation		14 256 073	106 989
Produits constatés d'avance		0	0
	TOTAL DETTES (IV)	16 576 613	17 633 305
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
	TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	22 310 306	23 476 701

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N		Total	Exercice N-1
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	189 559	-	189 559	815 168
Chiffres d'affaires nets	189 559	-	189 559	815 168
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			-	-
Autres produits			43	2 133
Total des produits d'exploitation (I)			189 602	817 301
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			218 456	837 415
Impôts, taxes et versements assimilés			1 661	1 130
Salaires et traitements			-	3 355
Charges sociales			-	859
		Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 351	10 785
Dotations d'exploitation		Dotations aux provisions	-	-
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges			-	3
Total des charges d'exploitation (II)			235 468	853 547
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(45 867)	(36 246)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-
Produits financiers de participations			-	241 516
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			90 347	115 587
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers (V)			90 347	357 103
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilés			154 185	150 459
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières (VI)			154 185	150 459
RÉSULTAT FINANCIER			(63 838)	206 644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(109 704)	170 398

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	76 378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	76 378
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0	-76 378
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	279 949	1 174 404
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	389 653	1 080 384
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-109 704	94 020